



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
Du 28 novembre 2024

Date de la convocation : 18/11/2024
Date d'affichage de la convocation : 18/11/2024
Date d'affichage de la délibération : 29/11/2024
Date du départ en Sous-préfecture : 29/11/2024

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7
Ayant donné pouvoir : 1
Absents excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt et quatre, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Présents :

M. MAUGAN Gilbert, Président
M. DUCLOS Jean Noel
M. FAUVIN Patrick
Mme HOLLINGER Jacqueline
Mme FORESTIER Lucille
Mme VOISIN Elke
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Pouvoirs : Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Absents excusés : Mme WALLOIS Dorianne

Monsieur le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire : Mme FORESTIER Lucille a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Décision du Président N°2024-002
- Autorisation de signature de la Convention transport avec le département du Val d'Oise
- Décision modificative N°1-2024
- Ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2025
- Points divers : Accueil de loisirs / Point sur le projet de réhabilitation et rénovation de l'école
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal.



Décision du Président du SIPEAF N°2024-002
Le 24 octobre 2024

Monsieur MAUGAN Gilbert Président du SIPEAF prend la décision de demander pour la réalisation du projet « Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école Alain Fournier – Phase 2 », une aide de l'Etat au titre de la DETR 2024 à hauteur de 15% du coût des travaux soit la somme de 93 775,27€ HT.

Grace a cette subvention le reste à charges pour le SIPEAF serait de 93 775.27€

Délibération n° 2024-16

Autorisation de signature de la Convention transport avec le département du Val d'Oise

Monsieur le Président expose que la convention de délégation de compétence en matière des services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) est arrivée à échéance et qu'il faut la renouveler. De fait, il demande l'autorisation de signer cette nouvelle convention avec le Conseil Départemental du Val d'Oise auprès du Conseil Syndical.

Il faut noter que la prise en charge des enfants de moins de 11 ans est passé de 24€ à 24.40€ dans la nouvelle convention 2024/2025.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés,

APPROUVE la convention financière.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence en matière des services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves.

Délibération n° 2024-17

Décision modificative N°1-2024 – Budget de syndicat

Le comptable du Trésor Public, à signaler au SIPEAF, que le syndicat devrait faire une décision modificative pour l'amortissement du mandat 480/2023 émis au c/2041512.

Pour rappel, le mandat de 19 230.77 € avait été émis pour rembourser la commune du Plessis Luzarches pour l'enfouissement de l'éclairage public fait à l'école.

En effet, toutes les dépenses liées aux subventions d'équipements doivent être amorties, et ce quel que soit le nombre d'habitants de la collectivité.

Le syndicat doit donc faire un amortissement sur 15 ans, soit 1282,00 € par an.

Le président explique que pour assurer le bon déroulement du budget du SIPEAF. Il convient de prendre une décision modificative N°1/2024.



Recettes de Fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel	1 282,00 €	
TOTAL au CHAPITRE 013	1 282,00 €	

Dépenses de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
681 : Dotation aux amortissements		1 282,00 €
TOTAL au CHAPITRE 042		1 282,00 €

Dépenses d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2135 : Installations générales, agencements, aménagements de construction	1 282,00 €	
TOTAL au CHAPITRE 21	1 282,00 €	

Recettes d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
28041512 : Dotation aux amortissements		1 282,00 €
TOTAL au CHAPITRE 040		1 282,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative budgétaire N°1/2024.

Délibération n° 2024-18

Ouverture par anticipation des crédits budgétaire d'investissement pour l'année 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1612-1 autorise les collectivités à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service jusqu'au vote du budget primitif 2025, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au Conseil Syndical.



Le montant total des crédits à ouvrir est de 39 508,35 € réparti comme ci-après :

Article	Objet	Montant votés en 2024	Montant des crédits à ouvrir pour 2025
203/20	Frais d'études, recherche et de développement et frais d'insertion	1 000,00	250,00
2051/20	Concessions et droits similaires	2 000,00	500,00
2113/21	Terrains aménagés autres que voirie	1 000,00	250,00
2131/21	Constructions de bâtiments publics	1 153,40	383,35
2135/21	Installations générales, agencements aménagements de construction	2 000,00	500,00
21531/21	Réseaux d'adduction d'eau	1 000,00	250,00
2156/21	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 000,00	250,00
2158/21	Autres installations, matériel et outillage technique	1 500,00	375,00
2183/21	Matériel informatique	1 000,00	250,00
2184/21	Matériel de bureau et mobilier	1 000,00	250,00
2313/23	Immobilisation corporelles en cours	145 000,00	36 250,00
TOTAL			39 508,35 €

Vu l'exposé du Président

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE, le président à ouvrir par anticipation au budget 2025, les crédits d'investissement nécessaires ci-dessus détaillés.

DIT que ces crédits seront repris au budget primitif 2025.

POINTS DIVERS

- Questions diverses :

- **Accueil de loisirs**

Nous avons ouvert l'accueil de loisirs du 21 au 25 octobre avec 3 animatrices par jour.

L'effectif était : 15 enfants le lundi 21/10 – 16 enfants le mardi 22/10 – 8 enfants le mercredi 23/10 – 12 enfants le jeudi 24/10 et vendredi 25/10.

Nous avons eu beaucoup d'enfants absents pour maladie.

Nous avons choisi d'ouvrir le lundi 23/12 et mardi 24/12 pour les vacances de Noël

Pour l'instant, nous avons que 5 enfants inscrits.

Les parents ont jusqu'au 8 décembre pour faire les inscriptions.

- **Point sur le projet de réhabilitation et rénovation de l'école**

Le SIPEAF est en attente de réponse aux demandes de subvention qu'il a déposées auprès du Conseil Départemental (pour 30 %) réponse début décembre et de la Région Ile de France (pour 40 %) réponse fin janvier, sachant qu'au niveau de l'État la demande représentant 15 % du coût des travaux a été acceptée.

Si les subventions nous sont accordées, les travaux devraient commencer début juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 21h05

Secrétaire de séance

Le Président,
Gilbert MAUGAN

